

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1493

21 juillet 2010

SOMMAIRE

Baltin Invest S.A.	71634	Oderfin S.à.r.l.	71633
Baneco S.A.	71647	Pallhuber Holding S.à r.l.	71664
Care Invest S.A.	71664	Pamplona PE Holdco 5 S.A.	71663
CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	71624	Pegase Investment	71637
Cogepark S.à r.l.	71644	Pentair Global S.à r.l.	71633
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ...	71620	Pentair Luxembourg	71634
GS Tele III S.à r.l.	71644	Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	71635
H.C.T. Lux S.A.	71647	Portugal (Brisa) 3 S.à r.l.	71636
Hermano SCI	71662	Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	71637
L'Aiguille d'Or	71648	Portugal (Brisa) S.à r.l.	71634
L'Aiguille d'Or	71650	Premier Education Holdings S.à r.l.	71663
L'Aiguille d'Or	71650	Realtour Holding S.A.	71638
L'Aiguille d'Or	71650	Segro Lux Vimercate S.à r.l.	71664
LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l. ..	71618	Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.	71651
Le Dao S.à.r.l.	71648	Sixtina SICAV SIF	71663
Leisures & Communications S.A.	71618	Sopage S. à.r.l.	71638
LSF Franchise Debt Investments S.à.r.l. ..	71662	Synthon Licensing Limited	71638
Luxembourg Corporation Company S.A.	71619	T.C.G. Gestion S.A.	71643
Luxembourg Corporation Company S.A.	71618	Tranquera Investments S.A.	71633
Mangiama S.à r.l.	71619	Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l.	71643
Mangiama S.à r.l.	71619	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71661
Manpower Luxembourg S.A.	71620	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71661
Mercuria Independent Risk Solutions S.A.	71661	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71661
Mobinet Services S.à r.l.	71624	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71662
Multimagine SA	71620	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71662
Multimagine SA	71624	Transports Schiocchet Excursions Sàrl ...	71651
Multimagine SA	71624	VIII International Management, S.à r.l. ...	71635

LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.616.

En date du 2 juin 2010, l'associé unique a accepté la démission de Piers Playfair, avec adresse au One Rockefeller Plaza, 10020 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 27 mai 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis conforme

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010069667/15.

(100081392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Leisures & Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 45.539.

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé avec cent pour cent des voix:

- *Première résolution*

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social du L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, au 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

- *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire en fonction la société WURTH CONSULTING SA, ayant son siège social au, L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

- *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire Monsieur LEGOUX Jean-Paul, domicilié professionnellement, 29, rue du Fort Elisabeth, BP 2276 - L-1022 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg le 31 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069670/23.

(100081488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenue le 3 Mai 2010

En date du 3 Mai 2010, le Conseil d'Administration de Luxembourg Corporation Company S.A. (la "Société") a pris la résolution suivante:

- De terminer le mandat de Madame Christelle Ferry en tant que Administrateur Délégué de la Société et donc de ne plus déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Christelle Ferry, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010

Luxembourg, le 3 Mai 2010.
Christelle Ferry / Phill Williams
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069675/16.

(100081292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 Mai 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Luxembourg Corporation Company SA (la "Société"), tenue le 3 mai 2010 il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Richard van't Hof, de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010;
- d'accepter la démission de M. Hille-Paul Schut de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010;
- de nommer M. Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 3 Mai 2010.
Phill Williams / Christelle Ferry
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069676/18.

(100081292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Mangiamao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.511.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique prise en date du 19 mai 2010

Suite à la démission du gérant technique, Monsieur Leonardo Cannito, en date du 19 mai 2010, la société se trouve désormais valablement engagée par la seule signature du gérant administratif, à savoir Monsieur Giancarlo Balestri.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 juin 2010.
Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069688/16.

(100081374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Mangiamao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.511.

Transfert de parts sociales dans la société Mangiamao S.à r.l.

Le 19 mai 2010, il a été opéré les transferts de parts sociales suivants:

L'associée Jocelyne Bonelli, demeurant à Luxembourg L-5957 Itzig, 3, rue de l'Ecole a cédé la totalité de ses parts sociales de la société, soit 5 parts sociales, à l'associé Giancarlo Balestri demeurant à Luxembourg L-2412 Howald, 37, Rangwee.

L'associé Luciano Intini, demeurant à Luxembourg L-1450 Luxembourg, 5, Côte d'Eich a cédé la totalité de ses parts sociales de la société, soit 5 parts sociales, à l'associé Giancarlo Balestri demeurant à Luxembourg L-2412 Howald, 37, Rangwee.

L'associé Leonardo Cannito, demeurant à Luxembourg L-1338 Luxembourg, 34, rue du Cimetière a cédé la totalité de ses parts sociales de la société, soit 39 parts sociales, à l'associé Giancarlo Balestri demeurant à Luxembourg L-2412 Howald, 37, Rangwee.

De telle sorte que Giancarlo Balestri détient désormais la totalité des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales et que Jocelyne Bonelli, Luciano Intini et Leonardo Cannito ne détiennent plus de parts dans la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 juin 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069687/26.

(100081374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Multimagine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069698/10.

(100081474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Manpower Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.055.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société du 26 octobre 2009 que:

- l'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Jean-Pierre Bornier en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 2 octobre 2009;

- l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Dominique Laurent, né le 10 avril 1957 à Forbach, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 7-9, rue Bingen, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 octobre 2009, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069689/18.

(100081311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May,

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Encore Plus Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111140 and having a share capital of EUR 480,500.-;

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on August 13th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of October 17th, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131605. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a notarial deed on June 17th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1406 of July 21st, 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings

of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Encore Plus Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111140 et ayant un capital social de EUR 480.500,-;

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 17 octobre 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 131605. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1406 du 21 juillet 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La

Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise.»

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sureté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20942. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071015/182.

(100083653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Mobinet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.035.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 12 Mai 2010

Le 12 Mai 2010 l'associé unique de Mobinet Services S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- de nommer M. Kandiah Baskaran, né le 22 Mars 1973 à Manipay, Sri Lanka, ayant son adresse professionnelle au Entrada 111, 1096 EA Amsterdam, Pays Bas en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Leon Rasiah Ranjith, né le 06 Février 1968 à Jaffna, Sri Lanka, ayant son adresse professionnelle au 64 Bygdoy Alle, N-0265 Oslo, Norvège en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 08 Juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signatures

Référence de publication: 2010069697/18.

(100081276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Multimagine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069699/10.

(100081477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Multimagine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069700/10.

(100081482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 153.330.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CBS-LUX HOLDING LLC, a Delaware limited liability company with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (USA) registered with the Secretary of the State from the State of Delaware under corporate file number 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), a Bermuda limited company having its registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., a Dutch limited partnership, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and principal place of business at Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12 Bermuda, recorded at the Rotterdam Chamber of Commerce under number 24410683, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V.

Both appearing parties, here represented by Mr. Regis GALIOTTO, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal in May 2010.

Such powers of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned civil law notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state the articles of association of a limited partnership ("*société en commandite simple*") as follows:

Art. 1. Formation. There is hereby established a *société en commandite simple* (hereinafter the "Partnership"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular Articles 16 through 22 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended thereafter (hereinafter the "Law"), as well as the present articles of association (hereinafter the "Articles"), between:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, as the sole general partner of the Partnership (hereinafter the "General Partner"),

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V., as the sole limited partner of the Partnership (hereinafter the "Limited Partner").

(hereinafter together referred as to the "Partners")

Art. 2. Name. The Partnership's name shall be "CBS STUDIOS - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

Art. 3. Purpose. The Partners have organized the Partnership for the purpose of carrying on as a business in common, with a view to profit, investment business and including the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations.

The Partnership will in particular acquire intra-group license agreements and related receivable and payable and will carry out and manage intra-group licensing activities.

The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered address. The registered address of the Partnership is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered address may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered address, or with easy communication between this address and abroad, the registered address may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered address shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner(s).

Art. 5. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

The existence of the Partnership does not terminate by the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall have at all time at least one General Partner and one Limited Partner.

Art. 6. Capital, Contributions. The Partnership's capital is initially set at one thousand US Dollars (USD 1,000), represented by one hundred thousand (100,000) partnership interests with a nominal value of one US Cent (USD 0.01) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The General Partner owns one (1) Partnership Interest of the Partnership.

The Limited Partner owns ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Partnership Interests of the Partnership.

Each Partnership Interest of General Partner or Partnership Interest of Limited Partner gives one voting right in general meetings of partners, either annual or extraordinary.

Art. 7. Transfer of Partnership Interests. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership Interests are freely transferable among the Limited Partners.

No transfer of Partnership Interests to a non-partner may take place (i) without the agreement of the other Partners, either General Partner or Limited Partner, and (ii) without having been first offered to the other Partners.

Notwithstanding the foregoing, reference is made to the provision of Article 21 of the Law and of Article 1690 of the Civil Code.

The Partnership Interests are indivisible with regard to the Partnership, which allows only one owner for each Partnership Interest.

For the avoidance of doubt a Partner retains his right to receive any profits which have been appropriated to him in accordance with Article 20.2a) but not yet distributed to him in accordance with Article 20.2b) at the time when he ceases to be a Partner, except in case of redemption of Partnership Interests as foreseen under article 8 of the Articles. Interim accounts have to be established and agreed by the transferor, the transferee and the General Partner(s) as at the date of transfer of the Partnership Interests, to determine the right to profits of the leaving Partner.

Art. 8. Redemption of Partnerships Interests. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership may redeem its own Partnership Interests.

For the avoidance of doubt the amount paid to a Partner in respect of the redemption of his Partnership Interest shall be the amount credited to his Capital Account which shall include the amounts specified in Article 20.2c).

Art. 9. Form of Partnership Interests - Partners' register. The Partnership Interests are and shall remain in registered form.

A Partners' register of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

Art. 10. Partners' liability. The General Partner is liable for all debt and losses which cannot be covered by the assets of the Partnership. In case of several General Partners, they are jointly and severally liable for all the obligations of the Partnership. The General Partner however is not bound to reimburse the Limited Partner for the paid-in amounts on the Partnership Interests.

The Limited Partner is only liable up to the funds contributed to the Partnership and has no liability other than for amounts not paid up on its Partnership Interests.

Art. 11. Management. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s). The Limited Partner, or the Limited Partners if several, shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership.

The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 12. Delegation of powers. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (an) agent(s) be (a) Limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

The appointment of agents pursuant to the present Article shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 13. Auditor. The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

Art. 14. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with Article 12 of these Articles.

Art. 15. General meeting of partners. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least one-day prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

Any partner can take part in any general meeting of Partners by appointing in writing by mail, by facsimile, by electronic means or other suitable communication means, another person as proxyholder.

Subject to paragraph 6 of Article 15 of these Articles, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partnership Interests with necessary the approval of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners.

Notwithstanding the previous paragraph, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented and approves any decision taken.

Any general meeting of Partners convened to amend any provision of these Articles shall not validly deliberate unless at least three quarters of the Partnership Interests and the Partnership Interest of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners, are present or represented and the Agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the Agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests represented. Resolutions at the first general meeting are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Partnership Interests and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by facsimile, e-mail, electronics means or by other suitable communication means. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

Art. 16. Annual General Meeting. An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered address of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Balance sheet. Each year, as of the end of each financial year, the General Partner will draw up the Partnership's balance sheet which will contain a record of the properties of the Partnership and the profit and loss account, with an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 19. Communication of the documentation. Each partner either in person or through a proxyholder may inspect at the registered address of the Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account upon simple request to the General Partner.

Art. 20. Capital account and Appropriation of profits.

20.1 Capital accounts

The Partners' Contributions shall be recorded in a capital account ("Capital Account") established for each Partner.

20.2 Appropriation of profits

a) Each Partner in the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to his Partnership Interests in the Partnership for the period of time for which he is a Partner.

b) The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) in his sole discretion and no distribution of profits shall be made to the Partners until so formally resolved.

c) The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. The amount that may be distributed shall not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward.

d) In accordance with Article 20.1 the Partnership shall establish a capital account for each Partner (both the General Partner(s) and the Limited Partner(s)), which shall reflect (i) the Partnership capital contributed by such Partner and (ii) in the event that the profits of the Partnership are not distributed to the Partners the amount of the undistributed profit share of each Partner and (iii) the amount of losses incurred by the Partnership in proportion to his Partnership Interests for the period of time for which he is a Partner.

Art. 21. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid:

- (a) to the Partners in proportion to the balances of their respective Capital Accounts until they have received an amount equal to the balances of their Capital Accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership and the winding up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership; and thereafter
- (b) to the Partners in proportion to the Partnership Interests held by each of them in the Partnership.

Art. 23. Miscellaneous. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on the December 31, 2010.

Subscription

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the one hundred thousand (100,000) Partnership Interests issued by the Partnership as follows:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, aforementioned, subscribes to one (1) Partnership Interest with a nominal value of one US Cent (USD 0.01), and to pay it up later on.

and

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), aforementioned, acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V., aforementioned, and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. subscribes to ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Partnership Interests with an aggregate nominal value of nine hundred ninety-nine US Dollars and ninety-nine Cents (USD 999.99), and to pay them up later on.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolution of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved the following:

1. The registered address of the Partnership is fixed at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. CBS-LUX HOLDING LLC declared to accept to be the general partner of the Partnership with an unlimited liability.
3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), acting as general partner of PTC HOLDINGS C.V. and on behalf of PTC HOLDINGS C.V. declared to accept to be the limited partner of the Partnership with a liability limited to its contribution.

Statement

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CBS-LUX HOLDING LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4819356,

CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), une société des Bermudes ayant son siège social au Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, HM12, Bermuda, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., une société en

commandite constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et son siège d'activité principal au Parliament Street 18, Milner House, Hamilton HM12, Bermudes, dûment enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24410683, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V.

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Régis GALIOTTO, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, en Mai 2010.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il existe une société en commandite simple (ci-après la "Société"), qui est régie par les lois y relatives, en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), entre:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, comme associé commandité unique de la Société (ci-après le "Commandité"), et
2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité, et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. comme associé commanditaire unique de la Société (ci-après le "Commanditaire")

(Ci-après désigné ensemble par le terme les "Associés").

Art. 2. Raison sociale. La Société a pour raison sociale: "CBS STUDIOS - CBS-LUX HOLDING LLC S.C.S."

Art. 3. Objet social. Les Associés ont organisé la Société dans l'objectif d'exercer une activité en commun, dans le but de réaliser des profits, des investissements, et en particulier, d'acquérir des participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir des contrats de licence intra-groupe ainsi que les actifs et passif y relatifs et conduire et gérer des activités de licence.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, des obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments matérialisant une dette, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un ou des comptes bancaires à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La description ci-dessus doit être comprise dans son acception la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le(s) Commandité(s).

Art. 5. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société ne finira pas d'exister par la démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, d'un des Commandités, à condition que la Société ait à tout moment au moins un Commandité et un Commanditaire.

Art. 6. Capital, Apports. Le capital social est fixé à mille U.S. Dollars (USD 1.000), représenté par cent mille (100.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt")

Le Commandité détient une (1) Part d'Intérêt de la Société.

Le Commanditaire détient quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt de la Société.

Chaque Part d'Intérêt de Commandité ou Part d'Intérêt de Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales, annuelles ou extraordinaires.

Art. 7. Transfert des Parts d'Intérêt. Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la cession de Parts d'Intérêt entre Commanditaires est libre.

La cession des Parts d'Intérêt à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec (i) l'accord de tous les autres Associés, Commandités et Commanditaires, et qu'après (ii) que ces Parts d'Intérêt aient été proposées aux Associés.

Pour tout point autre concernant la cession de Parts d'Intérêt, il est fait référence aux dispositions de l'article 21 de la Loi et de l'article 1690 du code civil.

Les Parts d'intérêt sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de Part d'Intérêt pour chaque Part d'Intérêt.

Il doit être précisé qu'un Associé conserve son droit aux bénéfices acquis conformément à l'article 20.2 a), mais non encore distribués conformément à l'article 20.2 b) lorsqu'il cesse d'être Associé, sauf pour le cas d'un remboursement de Parts d'Intérêt comme indiqué à l'article 8. Des comptes intérimaires doivent être établis et approuvés par le cédant, le cessionnaire et le Commandité à la date du transfert des Parts d'Intérêt, pour déterminer le droit aux profits de l'Associé sortant.

Art. 8. Remboursement des Parts d'Intérêt. Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la Société peut racheter ses propres Parts d'Intérêt.

Il doit être précisé que le montant versé à l'Associé en remboursement des ses Parts d'Intérêt sera égal au montant crédité à son Compte de Capital, qui inclura les montants spécifiés à l'article 20.2c.

Art. 9. Forme des Parts d'Intérêt - Registre des Associés. Les Parts d'Intérêt ont et devront conserver la forme nominative.

Un registre des Associés ainsi que les livres de comptes de la Société seront conservés au siège social de la Société et pourront être consultés par les Associés le souhaitant.

Art. 10. Responsabilité des Associés. Le Commandité est responsable de toutes les dettes et pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. En cas de pluralité de Commandités, ils seront conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations de la Société. Le Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser au Commanditaire les montants libérés de ses Parts d'Intérêt.

Le Commanditaire n'est responsable qu'à due proportion de ses apports, et n'a d'autres dettes que le montant non libéré des Parts d'Intérêts qu'il détient.

Art. 11. Gestion. La Société est gérée exclusivement par un ou plusieurs Commandité(s). Le Commanditaire, ou les Commanditaires s'il y en a plusieurs, ne doivent pas prendre part à la gestion ou à la direction des affaires de la Société et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou pour interférer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société, ou pour voter sur des sujets relatif à la Société.

Le(s) Commandité(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont par expressément réservé à l'assemblée des Associés par la Loi ou par ses statuts.

Le(s) Commandité(s) aura/auront les pleins pouvoirs pour exécuter et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de Commandités, les décisions des Commandités seront valablement adoptées à la majorité des Commandités.

Art. 12. Délégation de pouvoir. Le(s) Commandité(s) peut/peuvent, à tout moment, désigner un ou plusieurs mandataires ad hoc pour exécuter des tâches spécifiques, sous réserve qu'en aucun cas, un Commanditaire ne peut être nommé mandataire. Le(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des mandataires, la durée de leur mandat et toute autre caractéristique de ce mandat. Les mandataires ainsi désignés sont dans tous les cas révocables ad nutum par décision du (des) Commandité(s).

La nomination de mandataires conformément à cet article n'aura pas d'incidence sur la responsabilité illimitée des Commandités.

Art. 13. Auditeur. La Société peut nommer un auditeur et devra le faire dans les cas prévus par la Loi. L'auditeur sera nommé pas l'assemblée générale des Associés pour une durée qui ne pourra pas excéder six ans, renouvelable. L'auditeur peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

Art. 14. Représentation. La Société sera liée par la signature d'un Commandité seul, ou en cas de pluralité de Commandités, par tout Commandité ou tout mandataire ayant pouvoir de signer au nom de la Société suite à une procuration donnée en conformité avec l'article 12 des statuts.

Art. 15. Assemblée générale des Associés. Les Associés se réuniront autant de fois que nécessaire sur convocation du Commandité, ou, en cas de pluralité de Commandités, sur convocation de tout Commandité notifiée au moins un jour à l'avance. L'assemblée générale des Associés sera tenue au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, ils peuvent renoncer par écrit à l'obligation de convocation préalable.

Tout Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en nommant par écrit au moyen d'un courrier, d'un fax, de moyens électroniques ou de tout autre moyen de communication adapté, une autre personne comme mandataire.

Sous réserve du sixième alinéa de l'article 15 de ses Statuts, les décisions à l'assemblée générale des Associés seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant l'alinéa précédent, l'assemblée générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer à moins que le Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, que tous les Commandités, soient présents ou représentés.

Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une clause des ces Statuts ne délibérera valablement que si la moitié au moins des Parts d'Intérêt émises est présente ou représentée et si l'ordre du jour mentionne la proposition de modification des statuts. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée portant le tampon prouvant la date d'envoi à chaque Associé. Une telle convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale des Associés délibère valablement quelle que soit la proportion de Parts d'Intérêts présentes ou représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par l'approbation des Associés représentant les trois quarts des Parts d'Intérêt émises et par l'approbation du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, par chacun des Commandités.

Les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, dont le texte doit être envoyé par écrit aux Associés, en original ou par fax, e-mail, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication adapté. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes doit être tenue tous les ans dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société ou à toute autre place indiquée dans la convocation.

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Bilan. Chaque année avec effet à la fin de l'exercice social, le Commandité établit le bilan qui comprendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 19. Communication des documents. Tout Associé, soit en personne soit par un représentant, peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. Compte de capital et Allocation des profits.

20.1 Compte de capital

Les apports des Associés seront inscrits dans un compte de capital ("Compte de Capital") établi pour chaque Associé.

20.2 Allocation des bénéfices

(a) Les Associés auront un droit à participation aux bénéfices à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés;

(b) La distribution des bénéfices (s'il y a lieu) sera décidée annuellement dans les six mois de la fin de l'exercice social par l'assemblée générales des Associés, sur proposition du(des) Commandité(s) et à leur seule discrétion, et aucune distribution de bénéfice ne peut être faite sans un tel formalisme.

(c) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Le montant qui peut être distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées.

(d) Conformément à l'article 20.1, la Société établira un Compte de capital pour chacun des Associés (Commanditaire (s) et Commandité(s)) qui reflétera: (i) les apports fait à la Société par les Associés et (ii) dans l'hypothèse où les bénéfices de la Société ne sont pas distribués aux Associés, le montant de la part non distribuée de chaque Associé et (iii) le montant des pertes subies par la Société à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés

Art. 21. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et le moment, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé la liquidation.

Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs du (des) liquidateur(s).

Art. 22. Répartition du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, ou le dépôt de fonds à cette fin, le boni sera payé:

(a) aux Associés, à due proportion du solde de leur Compte de Capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à leur solde juste avant cette distribution, mais après ajustement pour gains et pertes relatif à la disposition des actifs de la Société et la liquidation de ses affaires, que la disposition ait lieu ou non avant la liquidation de la Société, et par la suite,

(b) aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêts détenues par chacun d'entre eux.

Art. 23. Divers. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents Statuts, les parties s'en réfèrent à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux cent mille (100,000) Parts d'Intérêt émises par la Société comme indiqué ci-après:

1. CBS-LUX HOLDING LLC, précité, souscrit à une (1) Part d'Intérêt d'une valeur nominale d'un U.S. Cent (USD 0,01) et de la libérer ultérieurement;

et

2. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V., précité et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V., souscrit à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts d'Intérêt d'une valeur nominale totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars et quatre-vingt-dix-neuf Cents (USD 999,99) et de les libérer ultérieurement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions des associés

Suite à la création de la Société, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. CBS-LUX HOLDING LLC déclare accepter être l'associé commandité de la Société, indéfiniment responsable.
3. CBS WORLDWIDE LTD. (BERMUDA), précité, agissant comme associé commandité de PTC HOLDINGS C.V. et au nom et pour le compte de PTC HOLDINGS C.V. déclare accepter être l'associé commanditaire de la Société, responsable jusqu'à concurrence de son apport.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: lac/2010/20632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085564/451.

(100076705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue le 02 Juin 2010

Troisième résolution:

L'assemblée décide de réduire le nombre des Gérants de deux à un. Monsieur Mirko LEO en sera donc le Gérant Unique.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010069713/17.

(100081329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.683.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2010.
Certifié sincère et conforme
TRANQUERA INVESTMENTS S.A.
F. GASPERONI / A. BOULHAIS
Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069789/17.

(100081262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

—
RECTIFICATIF

Suite au dépôt enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 7 juin 2010 sous la référence L100078920.05, M. Louis L. Ainsworth a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010 et non pas le 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069719/14.

(100081489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 142.719.

—
RECTIFICATIF

Suite au dépôt enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 7 juin 2010 sous la référence L100078881.05, M. Louis L. Ainsworth a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2010 et non pas le 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010069720/14.

(100081483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Baltin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 112.600.

—
Extraits de l'assemblée générale ordinaire de la société BALTIN INVEST S.A.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BALTIN INVEST SA qui s'est tenue en date du 11 mai 2010, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler, pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Lex THIELEN, avocat, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Madame Isabelle WELSCHEN-PETRICIC, avocat, née à Mont Saint Martin, France le 21 août 1977, et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Madame Magalie HILCHER, employée privée, née à Algrange, France le 5 janvier 1978, et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler, pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016, le mandat du commissaire aux comptes, la société Saint gérant Investissement S.à.r.l., en abrégé SGI, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87458.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010086528/26.

(100076670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.451.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069723/13.

(100081295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069724/13.

(100081290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

VIII International Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.878.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of August,
Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

"the proxy"

acting as special proxy of "Starwood Capital Group Global, L.P.";

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "VIII International Management, S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135.878, has been incorporated by deed enacted on December 28, 2007 published in the Luxembourg Mémorial C number 521 of March 1, 2008, whose articles of association have never been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "VIII International Management, S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "VIII International Management, S.à r.l."

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at August 27, 2009, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Mrs Rachel Uhl signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mrs Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de "Starwood Capital Group Global, L.P.";

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "VIII International Management, S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.878, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2007 publié au Mémorial C numéro 521 du 1^{er} mars 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "VIII International Management, S.à r.l." prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "VIII International Management, S.à r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII - Que la situation comptable de la société au 27 août 2009 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35480. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010069799/82.

(100081391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Portugal (Brisa) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069725/13.

(100081291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069727/13.

(100081293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

L'an deux mille dix, le onze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PEGASE INVESTMENT, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 590 du 30 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 623 du 13 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian JEANROND, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory FOUREZ, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine OLIGER, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires par lettre recommandée en date du

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 771.567,73 actions en circulation, 436.760 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I.- Modification statutaire

Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi de mars à seize heures."

II.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi de mars à seize heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, G. FOUREZ, S. OLIGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21709. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010069731/55.

(100081454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Sopage S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010069773/11.

(100081345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Synthon Licensing Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNTHON LICENSING LIMITED (liquidée)

SGG S.A.

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2010069779/13.

(100081277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Realtour Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 153.639.

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechszwanzigsten Mai.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch Siegfried Ulrich HIPP, Jurist, geschäftsansässig in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Mai 2010, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "REALTOUR HOLDING S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilien- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einperson Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Dienstag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000.- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTACHTZIG (980.- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat die Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Jamie Edward THOMPSON, Business Consultant, wohnhaft zu CY-4520 Parekklesia, Republik Zypern, 67, Eleftherias.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International A.G. (R.C. B 86354), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth May.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by Siegfried Ulrich HIPPE, Jurist, professionally residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given under private seal on the 21st May, 2010,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "REALTOUR HOLDING S.A.".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31.000.- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100.- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth tuesday of the month of May at 10.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about nine hundred and eighty (980.- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

Jamie Edward THOMPSON, Business Consultant, residing in CY-4520 Parekkklisia, Republic of Cyprus, 67, Eleftherias.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International A.G. (R.C. B 86354), with registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: HIPPI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 juin 2010. REM 2010/727. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072284/233.

(100085428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 Mai 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TCG Gestion SA (la "Société"), tenue le 3 mai 2010 il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Richard van't Hof, de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010;
- d'accepter la démission de M. Hille-Paul Schut de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010;
- de nommer M. Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 1^{er} mai, 2010, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 3 Mai 2010.

Phill Williams / Christelle Ferry
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010069780/18.

(100081280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.498.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Pérez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2010069783/12.

(100081361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

GS Tele III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.761.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2010.

En date du 28 mai 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Paul Lamberts

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2010086425/23.

(100077039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Cogepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.646.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «COGEPARK COSTRUZIONI GENERALI PARCHEGGI S.r.l.», ayant son siège social à Rome, Via Giovanni Antonelli n. 29, constituée suivant acte reçu par Maître Riccardo DE CORATO, notaire de résidence à Rome, en date du 18 juillet 1994, inscrite au Registro Imprese de Rome sous le numéro 04740381001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 10.200,-) est détenue par la société FAST MIX S.A.R.L. LIMITED ayant son siège social à P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 2.300,- pour le porter de son montant actuel de EUR 10.200,- à EUR 12.500,- par incorporation au capital du montant de EUR 2.300,- à prélever sur autres réserves reportés et sans créer ni émettre des parts sociales nouvelles.

3.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 août 2009 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

4.- Modification de la dénomination en COGEPARK S.à r.l.

5.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise

6.- Nomination d'un gérant de la société devenue luxembourgeoise.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome, en date du 23 septembre 2009, que le siège de la société «COGEPARK COSTRUZIONI GENERALI PARCHEGGI S.r.l.», est transféré de Rome, Via Giovanni Antonelli n.29, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 2.300,-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 10.200,-) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) sans cependant créer et émettre des parts sociales nouvelles.

L'assemblée constate que la libération de la dite augmentation de capital a été faite par incorporation au capital de la somme de DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 2.500,-) prélevée sur les autres réserves.

L'existence des autres réserves a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 août 2009.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide que le capital social au montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), sera dorénavant représenté par CENT (100) parts sociales et décide de leur attribuer une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-). Tous pouvoirs sont conférés à au gérant ci-après nommé pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Toutes les CENT (100) parts sociales sont détenues par la société FAST MIX S.A.R.L., prédésignée.

Troisième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 août 2009, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en COGEPARK S. à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est «COGEPARK S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Les CENT (100) parts sociales sont détenues par la société FAST MIX S.à.r.l. LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales.

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seul et unique gérant de la société COGEPARK S. à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise, Monsieur Vincent Jean-Paul CORMEAU, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 et demeurant à L-1227 Luxembourg, 3 Rue Belle-Vue.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'exercice social commencé le 1^{ER} septembre 2009 se clôturera à la date du 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, K. ROTI, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21694. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010073435/156.

(100085575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.983.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 2. März 2009

Die Aktionäre haben festgestellt, dass aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Büllingen die Privatadresse von Herrn Alain Peter Faymonville nunmehr wie folgt lautet:

B - 4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leitzweiler, den 31. Mai 2010.

Für H.C.T. Lux S.A.,

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010070513/17.

(100081307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Baneco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.404.

Il est porté à la connaissance de tous:

- Que le contrat de domiciliation signé le 30 janvier 2008 entre la société domiciliée BANECO SA, avec siège social au L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B134 404, est dénoncé par son domiciliataire la société COMPTEX Sàrl, 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 31 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010071736/14.

(100081490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 53.255.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085400/11.

(100075161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Le Dao S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 27, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 153.658.

STATUTS

L'an deux mil dix, le onze juin,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Madame Lin ZHU, épouse de Monsieur Fabrice PATIES, née le 21 novembre 1975 à Jiangxi, demeurant à L-4450 BELVAUX, 87, route d'Esch,

Madame Beilei ZHU, née le 4 mai 1971 à Zhejiang, demeurant à L-3260 BETTEMBOURG, 35B, route de Mondorf,

Madame Yaqin ZHOU, né le 7 décembre 1973 à Zhejiang (Chine) demeurant à L- 3813 SCHIFFLANGE, 9, rue Basse,

Monsieur Feng ZHU, né le 4 octobre 1973 à Zhejiang (Chine) demeurant à L-3813 SCHIFFLANGE, 9, rue Basse

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement ainsi que l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LE DAO S.A.R.L.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondorange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Lin ZHU, épouse de Monsieur Fabrice PATIES, née le 21 novembre 1975 à Jiangxi, demeurant à L-4450 BELVAUX, 87, route d'Esch	10 parts sociales
Madame Beilei ZHU, née le 4 mai 1971 à Zhejiang, demeurant à L-3260 BETTEMBOURG, 35B route de Mondorf	10 parts sociales
Madame Yaqin ZHOU, né le 7 décembre 1973 à Zhejiang (Chine) demeurant à L-3813 SCHIFFLANGE, 9, rue Basse	40 parts sociales
Monsieur Feng ZHU, né le 4 octobre 1973 à Zhejiang (Chine) demeurant à L-3813 SCHIFFLANGE, 9, rue Basse	40 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.- euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des frais, dépenses, honoraires et autres découlant des présentes, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à DEUX.
2. Sont nommés pour une durée indéterminée:

Comme gérant technique:

Madame Lin ZHU, épouse de Monsieur Fabrice PATIES, né le 21 novembre 1975 à Jiangxi, demeurant à L-4450 BELVAUX, 87, route d'Esch.

Comme gérant administratif:

Monsieur Feng ZHU, né le 4 octobre 1973 à Zhejiang (Chine) demeurant à L-3813 SCHIFFLANGE, 9, rue Basse.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3898 FOETZ, 27, rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Schifflange et à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lin ZHU, Fabrice PATIES, Beilei ZHU, Yaqin ZHOU, Feng ZHU, REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juin 2010. Relation: RED/2010/750. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 15 juin 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010074737/114.

(100085891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 53.255.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085401/11.

(100075160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 53.255.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085402/11.

(100075159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

L'Aiguille d'Or, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 31, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 53.255.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010085403/11.

(100075158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:
R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2000 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 24 mars 2001 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085396/10.

(100075579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:
R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 1999 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 16 mars 2000 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085397/10.

(100075582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Shire Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.625.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June,

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25,000 (twenty five thousand) shares issued by the Company as follows:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, prenamed, subscribes 25,000 (twenty five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Leo de Waal, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category A;

- Yannick Poos, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-2501 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category A;

- Lawson Rose, with professional address at Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8ED, United Kingdom, manager of category B;

- Fearghas Carruthers, with professional address at Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8ED, United Kingdom, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social sis au 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par la loi du 18 Septembre 1933 et du 28 Décembre 1992 sur les «sociétés à responsabilité limitée» (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction de gérer, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme faisant partie des gérants de catégorie A ou des gérants de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés, par la Loi ou les Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces/cet agent(s), la durée de leur/son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 1 (un) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché du Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 Décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et passifs avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et de/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 Décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés luxembourgeoises, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale passe sous ce seuil de 10 % (dix pour cent).

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices mis en report et des réserves distribuables mais diminué des pertes mises en report et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois-quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les méthodes de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales émises par la Société comme suit:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, ci-dessus nommée, souscrit à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Leo de Waal, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-2501 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Lawson Rose, avec adresse professionnelle au Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8ED, Royaume-Unis, gérant de catégorie B; et

- Fearghas Carruthers, avec adresse professionnelle au Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8ED, Royaume-Unis, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

71661

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6891. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072299/532.

(100084647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 1998 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 18 mars 1999 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085398/10.

(100075584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085379/10.

(100075965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 1997 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 16 mars 1998 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085386/10.

(100075586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2008 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 30 mars 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085388/10.

(100075549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2007 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 23 mars 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2010085389/10.

(100075555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Hermano SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.975.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24 mai 2010

En date du 24 mai 2010, une assemblée générale extraordinaire des associés a eue lieu au siège social à Esch/Alzette de la Société Civile Immobilière "HERMANO SCI" pour acter:

1) qu'ils acceptent la démission de Monsieur Eric Roa demeurant à Pontpierre de sa fonction de gérant à partir du 25 mai 2010

2) qu'ils nomment à partir du 25 mai 2010 à la fonction de gérant unique Monsieur Sandro Pica demeurant comme adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de. l'Alzette.

Esch/Alzette, le 25 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010086405/17.

(100076796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

LSF Franchise Debt Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.482.

Les comptes de clôture au 17 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010085412/12.

(100075589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2006 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 mars 2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085390/10.

(100075557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Transports Schiocchet Excursions Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale:

R.C.S. Luxembourg B 60.642.

Les comptes annuels clos au 30 septembre 2005 et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 30 mars 2006 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de leur dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2010085391/10.

(100075560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Sixtina SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2010

En date du 16 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Madame Catherine Grandjean, de Monsieur Alain Devresse et de Monsieur Robert Tellez en qualité d'Administrateurs du fonds pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

- d'accepter la démission de Madame Sophie Souliac Deschamps en sa qualité d'Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration, avec effet au 15 juin 2009.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010086378/18.

(100076813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Premier Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.962.

Il est porté à la connaissance de tiers les transferts de parts sociales suivants:

1. Baring Private Equity Asia IV Holding (7) Limited a transféré 409 parts sociales à Premier Education Co-Investment Limited, avec siège social au Columbus Centre, 2nd floor suite 210, BVI – Tortola, en date du 24 décembre 2009

2. Baring Private Equity Asia III Holding (15) Limited a transféré 57 parts sociales à Premier Education Co-Investment Limited, avec siège social au Columbus Centre, 2nd floor suite 210, BVI – Tortola en date du 24 décembre 2009

En conséquence, l'actionnariat de la société émarginée est dorénavant le suivant:

- Baring Private Equity Asia IV Holding (7) Limited détient 10.647 parts sociales
- Baring Private Equity Asia III Holding (15) Limited détient 1.486 parts sociales
- Premier Education Co-Investment Limited détient 1.910 parts sociales

Référence de publication: 2010067829/16.

(100082085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

I- Par résolutions signées en date du 27 mai 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. d'accepter la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Raphaël Poncelet, avec adresse au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Pavel Nazarian, avec adresse au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Vincent Goy, avec adresse au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

2. de nommer les administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Olivier Roux, avec adresse au 30 Lansdowne Road, WTI 3LL, Londres, Royaume-Uni
- Bertrand Repelin, avec adresse au 7, Rue Gomboust, 75001 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

II- Suite au conseil d'administration tenu en date du 27 mai 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010066271/24.

(100081510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Par résolution signée en date du 19 mai 2010, l'associé unique a décidé de nommer Andreas Augustin avec adresse professionnelle au 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 juin 2010.

Référence de publication: 2010066275/13.

(100081508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 8 février 2010

En date du 8 février 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 19 janvier 2010, de Monsieur Henrik Lasse Lindblad, en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 19 janvier 2010, Monsieur Henrik Vad, Strandvejen 58, 2900 Hellerup, Danemark, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur Henrik Lasse Lindblad, démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069534/17.

(100081470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Segro Lux Vimercate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.585.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.358.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Segro Lux Vimercate S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 5 mars 2010 a été clôturée par résolutions prises en date du 30 avril 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 juin 2010.

Référence de publication: 2010066304/15.

(100081512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.
